



**Arrêté collectif portant admission à la certification complémentaire des personnels  
enseignants du premier et du second degrés en français langue seconde  
Session 2026**

**Le Recteur de région académique La Réunion,  
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,  
Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des  
premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification  
complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,  
Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification  
complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,  
Vu la liste des admis(es) établie après délibération par le jury, en date du 23 avril 2026

**Arrête :**

**Article 1 :** Il est délivré, aux enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés dont les noms suivent, une  
certification complémentaire dans le secteur disciplinaire français langue seconde :

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Corps	Discipline
ALLAMELLOU	Aurélie	27/04/1979	PROFESSEURE DE LY- CÉE PROFESSIONNEL	Lettres-espagnol
BARRET	Albane	03/06/1973	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
BENARD	Lydia	11/10/1991	PROFESSEURE DE LY- CÉE PROFESSIONNEL	Lettres histoire- géographie
BENLALI	Aude	16/08/1975	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
CALLY	Mathilde	22/11/1990	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
CHEN-YIN-HUO	Sandrine	05/05/1982	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
COULOMB	Emmanuelle	14/02/1971	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
CRESPO	Carine	02/08/1974	PROFESSEURE DES ÉCOLES	

DE LA FONTAINE DE FOLLIN	Gwendoline	01/03/1972	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
DELOUSTAL	Célia	24/09/1981	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
EL MAAZOUZI	Nawar	24/01/1984	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
FLAHAUT	Hélène	17/01/1979	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
RAYMOND	Astrid	05/02/1975	PROFESSEURE DES ÉCOLES	
TÉCHER	Marie Natacha	25/10/1980	PROFESSEURE DES ÉCOLES	

**Article 2 :** Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 4 mai 2026

La Présidente du jury

**Signé**

Karine SONN

Conseillère technique maternelle